



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	39	10	0

**OBJET : 12-7 - BUDGET PRIMITIF
2015 - BUDGET ANNEXE AZURARENA
ANTIBES**

0 Original
0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

552/15

Certifié exécutoire compte tenu de
l'affichage en Mairie,
Le 12 FEV. 2015
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le

13 FEV. 2015

Pour le Maire,



A. CLAVERIE
Directeur

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 6 février 2015

Le vendredi 6 février 2015 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 30/01/15, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAoui, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, M. Jacques BARTOLETTI, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Mme Alexia MISSANA, Mme Agnès GAILLOT, M. Tanguy CORNEC, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI, M. Louis LO FARO, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

Procurations

M. Eric DUPLAY à M. Hassan EL JAZOULI
Mme Martine SAVALLI à Mme Jacqueline BOUFFIER
M. Marc FOSSOUD à M. Eric PAUGET
M. Michel GASTALDI à M. Serge AMAR
Mme Sophie NASICA à Mme Vanessa LELLOUCHE
M. Bernard DELIQUAIRE à Mme Anne-Marie DUMONT
Mme Rachel DESBORDES à Mme Agnès GAILLOT
M. Mickael URBANI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP
M. Matthieu GILLI à M. Patrick DULBECCO
M. Marc GERIOS à Mme Anne CHEVALIER

Absents :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.
Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

12-7 - BUDGET PRIMITIF 2015 - BUDGET ANNEXE AZURARENA ANTIBES

Commission(s) :

Vu la délibération du 26 Septembre 2014 relative à la création du Budget Annexe AZURARENA ANTIBES, au titre de la gestion de la salle de sports et spectacles sise aux 3 Moulins,

Compte tenu des dispositions réglementaires, après avoir soumis à l'appréciation de l'Assemblée délibérante le Budget Primitif de la Ville, le Maire demande de bien vouloir examiner le projet de Budget Primitif du Budget Annexe AZURARENA ANTIBES dressé pour l'Exercice 2015, dans le respect de l'Article 8 de la Loi du 2 Mars 1982 relative aux règles de l'équilibre budgétaire, qu'il vous est proposé de voter chapitre par chapitre, suivant l'annexe jointe à la présente, établie conformément à l'instruction codificatrice n° 96-078 - M14 - du 1^{er} Août 1996 révisée.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

ET APRES AVOIR EXAMINE chapitre par chapitre, le document budgétaire,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par 41 voix POUR sur 49 (8 contre : M. CORNEC, Mme CHEVALIER, M. TIVOLI, M. GERIOS, M. LO FARO, Mme MURATORE, M. AUBRY, Mme DUMAS)

- **PROCEDE** au vote du Budget Primitif 2015 du Budget Annexe AZURARENA ANTIBES, par chapitre, suivant le détail annexé ;

- **ARRETE** ainsi qu'il suit la balance générale du Budget Annexe AZURARENA ANTIBES.

RECETTES	Mouvements Budgétaires	Mouvements Réels	Mouvements d'ordre
SECTION D'INVESTISSEMENT	1 866 000	1 266 000	600 000
SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 101 000	906 000	195 000
TOTAL	2 967 000	2 172 000	795 000

12-7 - BUDGET PRIMITIF 2015 - BUDGET ANNEXE AZURARENA ANTIBES


Commission(s) :

DEPENSES	Mouvements Budgétaires	Mouvements Réels	Mouvements d'ordre
SECTION D'INVESTISSEMENT	1 866 000	1 671 000	195 000
SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 101 000	501 000	600 000
TOTAL	2 967 000	2 172 000	795 000

Accusé réception Sous-préfecture
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

BP 2015 BUDGET ANNEXE ANTIBES AZURARENA

VOTE PAR CHAPITRE

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

1 866 000

CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilés	370 000		Adopté à la majorité par 41 voix POUR sur 49 (8 contre : M. CORNEC, Mme CHEVALIER, M. TIVOLI, M. GERIOS, M. LO FARO, Mme MURATORE, M. AUBRY et Mme DUMAS
CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	1 301 000		Adopté à la majorité par 41 voix POUR sur 49 (8 contre : M. CORNEC, Mme CHEVALIER, M. TIVOLI, M. GERIOS, M. LO FARO, Mme MURATORE, M. AUBRY et Mme DUMAS
CHAPITRE 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	195 000		Adopté à la majorité par 41 voix POUR sur 49 (8 contre : M. CORNEC, Mme CHEVALIER, M. TIVOLI, M. GERIOS, M. LO FARO, Mme MURATORE, M. AUBRY et Mme DUMAS

RECETTES

1 866 000

CHAPITRE 13	Subvention d'investissement reçues	1 266 000		Adopté à la majorité par 41 voix POUR sur 49 (8 contre : M. CORNEC, Mme CHEVALIER, M. TIVOLI, M. GERIOS, M. LO FARO, Mme MURATORE, M. AUBRY et Mme DUMAS
CHAPITRE 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	600 000		Adopté à la majorité par 41 voix POUR sur 49 (8 contre : M. CORNEC, Mme CHEVALIER, M. TIVOLI, M. GERIOS, M. LO FARO, Mme MURATORE, M. AUBRY et Mme DUMAS

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

1 101 000

CHAPITRE 011	Charges à caractère général	304 000		Adopté à la majorité par 41 voix POUR sur 49 (8 contre : M. CORNEC, Mme CHEVALIER, M. TIVOLI, M. GERIOS, M. LO FARO, Mme MURATORE, M. AUBRY et Mme DUMAS
CHAPITRE 66	Charges financières	80 000		Adopté à la majorité par 41 voix POUR sur 49 (8 contre : M. CORNEC, Mme CHEVALIER, M. TIVOLI, M. GERIOS, M. LO FARO, Mme MURATORE, M. AUBRY et Mme DUMAS
CHAPITRE 67	Charges exceptionnelles	117 000		Adopté à la majorité par 41 voix POUR sur 49 (8 contre : M. CORNEC, Mme CHEVALIER, M. TIVOLI, M. GERIOS, M. LO FARO, Mme MURATORE, M. AUBRY et Mme DUMAS
CHAPITRE 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	600 000		Adopté à la majorité par 41 voix POUR sur 49 (8 contre : M. CORNEC, Mme CHEVALIER, M. TIVOLI, M. GERIOS, M. LO FARO, Mme MURATORE, M. AUBRY et Mme DUMAS

RECETTES**1 101 000**

CHAPITRE 70	Vente de produits fabriqués, prestations de services...	16 300		Adopté à la majorité par 41 voix POUR sur 49 (8 contre : M. CORNEC, Mme CHEVALIER, M. TIVOLI, M. GERIOS, M. LO FARO, Mme MURATORE, M. AUBRY et Mme DUMAS
CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	889 700		Adopté à la majorité par 41 voix POUR sur 49 (8 contre : M. CORNEC, Mme CHEVALIER, M. TIVOLI, M. GERIOS, M. LO FARO, Mme MURATORE, M. AUBRY et Mme DUMAS
CHAPITRE 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	195 000		Adopté à la majorité par 41 voix POUR sur 49 (8 contre : M. CORNEC, Mme CHEVALIER, M. TIVOLI, M. GERIOS, M. LO FARO, Mme MURATORE, M. AUBRY et Mme DUMAS

Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :**

DCM N.12-7 - BUDGET PRIMITIF 2015 - BUDGET ANNEXE AZURARENA ANTIBES -

Date de transmission de l'acte : 13/02/2015**Date de réception de l'accusé de réception :** 13/02/2015**Numéro de l'acte :** DCM552-15 (voir l'acte associé)**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20150206-DCM552-15-DE**Date de décision :** 06/02/2015**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires